

## REGLEMENT GENERAL DU CHALLENGE HESBIGNON- EDITION 2018 - Annexe 1

1. Le challenge est ouvert aux joggeurs et coureurs affiliés ou non affilié à un club ou une fédération.
2. Droit d'inscription par épreuve : **maximum 7 €**, inscription jusqu'à 15 minutes au plus tard avant le départ de la course.
3. Les participants seront classés en 11 catégories (4 féminines; 6 masculines).

Espoirs filles : nées en 2001 et après	Espoirs garçons : nés en 2001 et après
Dames : nées entre 2000 et 1979	Seniors : nés entre 2000 et 1979
Aînées 1 : nées entre 1978 et 1969	Vétérans 1 : nés entre 1978 et 1969
Aînées 2 : nées entre 1968 et 1959	Vétérans 2 : nés entre 1968 et 1959
Aînées 3 : nées en 1958 et avant	Vétérans 3 : nés entre 1958 et 1949
	Vétérans 4 : nés en 1948 et avant
4. Lors de sa participation à une course du challenge Hesbignon, le concurrent aura le choix de participer ou non au classement général Challenge Hesbignon 2018. Les points obtenus lors d'épreuves courues avec un dossard d'un jour ne pourront pas être repris en tant que challenger. Pour participer au classement du Challenge Hesbignon, le concurrent s'acquittera d'un droit d'inscription de 5€. Il recevra une puce au pied et un dossard valable pour la saison 2018. **Il sera alors un challenger.** Lors de son inscription aux épreuves suivantes il s'acquittera d'un droit d'inscription de maximum 5€ (réduction de 2€ sur le prix du dossard d'un jour). Si un challenger perd sa puce au pied, il devra s'acquitter à nouveau de 5€ de frais administratif pour continuer au classement général du challenge. S'il perd uniquement son dossard une rétribution administrative de 2 € sera demandée. Il est interdit de participer à une course annexe avec le dossard et la puce **challenger**.
5. Le concurrent ne désirant pas participer au classement général du challenge 2018 payera lors de chaque épreuve une inscription de 7€ maximum. Ce concurrent ne participera pas au classement général challenge 2018 et ne recevra pas de récompense en fin de saison. Il est impossible de recevoir une puce au pied pour toute la saison 2018 sans l'inscription de 5€ au challenge 2017.
6. Pour tous les participants challengers ou non, le dossard sera porté obligatoirement et impérativement sur la poitrine. Le numéro et les logos des sponsors doivent rester visibles tout au long de l'épreuve. Un dossard non lisible, caché, perdu ... entraîne la disqualification du concurrent. **Pour les challengers la puce sera fixée impérativement à la chaussure.**
7. Pour paraître dans le classement d'une épreuve et sauf décision contraire du comité, un temps limite sera calculé, sur base de 8 minutes au kilomètre.
8. Le mode d'attribution des points est le suivant : 1000 points au premier de chaque catégorie ensuite barème dégressif de 10 en 10 points et cela pour tous les concurrent repris au classement d'une épreuve.
9. **Pour le classement général challenger**, un bonus point correspondant au nombre de kilomètres entiers de chaque course terminée sera ajouté au total des points du classement d'une course et cela dès la première épreuve.
10. Chaque **challenger** classé dans minimum 50% du nombre total des épreuves arrondi au chiffre supérieur participe au classement final du Challenge pour 2018 = 10 courses.
11. Le classement final de chaque catégorie sera établi sur les 10 meilleurs résultats pris sur l'ensemble des épreuves du Challenge pour 2018.
- Tous les challengers classés en fin de saison recevront lors d'une soirée organisée par l'asbl Challenge Hesbignon un cadeau souvenir.
12. En cas d'égalité pour une première, deuxième, troisième place, c'est le nombre de victoires sur l'ensemble des épreuves qui déterminera le ou la gagnant(e), le nombre de deuxièmes places si nécessaire.
13. A sa 1<sup>ère</sup> participation de la saison, le joggeur Challenger précisera son appartenance (ou non) à un club. Pour les classements inter-club du Challenge, il ne sera admis aucune modification en cours de saison.
14. Un classement final Inter-club est prévu. Celui-ci prendra en compte le classement des 5 meilleurs représentants Challenger de chaque club à chaque épreuve.
15. Un classement final Inter-club dit "de fidélité" prendra en compte le nombre total de participation des différents membres Challenger d'un même club sur l'ensemble du Challenge.
16. Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité.
17. Les concurrents mineurs d'âge courent sous la responsabilité de leurs parents ou tuteur.
18. Tout litige sera étudié et réglé par le comité de l'asbl Challenge Hesbignon.

## REGLEMENT GENERAL DU CHALLENGE Starter - EDITION 2018

19. L'ensemble du règlement général du Challenge Hesbignon édition 2018 est d'application pour le Challenge Starter 2018 à l'exception des points suivants.
20. Droit d'inscription par épreuve : **maximum 4€** Challenger Starter et **Maximum 5€** non Challenger Starter, inscription jusqu'à 15 minutes au plus tard avant le départ de la course.
21. Les participants seront classés en 6 catégories (3 féminines; 3 masculines).

Cadettes Filles : nées en 2004 et après	Cadets Garçons : nés en 2004 et après
Espoirs Filles : nées en 2001 et 2003	Espoirs Garçons : nés en 2001 et 2003
Dames : nées en 2000 et avant	Hommes : nés en 2000 et avant



# **A.S.B.L. CHALLENGE HESBIGNON**

## **CRITERES DE QUALITE DU CHALLENGE - EDITION 2018 - Annexe 2**

### **LE RESPECT DE CES CRITERES DE QUALITE VAUT TANT POUR ENTRER QUE POUR RESTER DANS LE CHALLENGE**

- Disponibilité de l'organisateur 2 heures avant le départ.
- Ouverture du secrétariat 1 h 30 avant le départ
- Placement des plaques directionnelles pour voitures (matériel fourni par le Challenge)
- Accueil sympa des concurrents.
- Secrétariat rapide et efficace.
- Organisation du secrétariat suivant les directives des organisateurs du Challenge.
- Fléchage et signalisation impeccables.
- Mesurage précis du parcours.
- Indications kilométriques précises (avec le matériel fourni par le Challenge)
- Ravitaillement sur le parcours ainsi que rafraîchissement à l'arrivée (voir R.O.I. art.9)
- Boissons et petite restauration à prix démocratique.
- Vestiaires hommes et dames séparés avec eau chaude. Les douches sont obligatoires.
- Lieu d'après course sympathique où les coureurs et les accompagnateurs pourront discuter et se détendre à l'aise.
- Parcours attractif à la portée de tous et praticable même par mauvais temps.
- Sécurité sur le parcours (signaleurs) ainsi qu'un véhicule d'ouverture et un véhicule de fermeture de l'épreuve.
- Chronométrage pour tous les concurrents assuré par l'A.S.B.L. Challenge Hesbignon (dans les délais prévus à l'article 6 du règlement général).
- Conserver l'esprit joggeur (courir pour le plaisir).
- La proclamation se déroulera selon les conditions énumérées à l'article 16 du R.O.I.
- La tombola se déroulera selon les conditions énumérées à l'article 17 du R.O.I.
- En dehors de ces critères, chaque organisation garde ses propres caractéristiques.

# A.S.B.L. CHALLENGE HESBIGNON

## REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR - EDITION 2018

**LE RESPECT DE TOUS LES POINTS DE CE REGLEMENT VAUT TANT POUR ENTRER QUE POUR RESTER DANS LE CHALLENGE.**

1. Le nombre de course pour l'ensemble du Challenge ne pourra pas être supérieur à 20 joggings.
2. La distance exacte ainsi que le tracé du parcours seront affichés au secrétariat de l'épreuve avec plan à l'appui; l'affichage du tracé avec courbe de niveau constitue un plus. Toute information spécifique (par ex. : transport par bus, horaire de remise des prix, changement de parcours, consignes concernant la course,...) doit être affichée
3. Le parcours sera choisi de préférence dans des zones vertes, campagnardes ou boisées à l'écart des routes fréquentées et en évitant au maximum les revêtements durs.
4. Les autorisations nécessaires auprès des autorités responsables sont de la seule responsabilité du comité organisateur local.
5. Chaque organisateur **doit envoyer 1 personne lors de l'épreuve précédente** pour prendre contact, pour éventuellement apporter une aide (par ex. à l'inscription) et pour convenir de la transmission du matériel fourni par le Challenge (plaques directionnelles, panneaux kilométriques, brassards, plaques de signalisation et chasuble fluo).
6. L'ouverture du local d'inscription doit se faire minimum **2 heures avant le départ** du jogging. Le responsable local doit prévoir **4 personnes pour les inscriptions et être à la disposition de l'équipe Challenge Hesbignon.**
7. Le fléchage du parcours sera effectué le plus tard possible, il sera vérifié dans l'heure qui précède le départ, il est recommandé de réaliser le marquage au sol à la chaux agricole.
8. L'organisateur doit garantir un signaleur à chaque carrefour dangereux, les changements de direction critiques doivent également être assurés par signaleurs. Les signaleurs doivent être briefés, présents sur le parcours ¼ h avant le passage des coureurs et ne peuvent quitter leur poste qu'après le passage du véhicule de fermeture celui-ci viendra aussi prévenir les chronométreurs (voir art.10)
9. Répartition des ravitaillements. (minimum)  
1 ravitaillement + arrivée si inférieur à 12 km  
2 ravitaillements + arrivée si supérieur à 12 km  
3 ravitaillements + arrivée si supérieur à 16 km  
4 ravitaillements + arrivée si semi-marathon.  
Plus si forte chaleur.  
Ravitaillement sur le parcours : minimum : eau à l'arrivée  
Ravitaillement à l'arrivée : eau et boisson énergétique (ou eau sucrée ou fruit).
10. Le circuit sera obligatoirement ouvert par un véhicule, soit par un cyclomotoriste soit par un cycliste. Il sera également fermé avec les mêmes moyens et cela après le passage du dernier concurrent.

11. Les dossards ainsi que les puces et les bulletins d'inscriptions sont fournis par le challenge et sont les seuls autorisés.
12. Droit d'inscription des concurrents Challenger Classic, par épreuve : **maximum 5,00 €**. Une participation de 2 € par concurrent sera ristournée à l'ASBL Challenge Hesbignon.  
Droit d'inscription des concurrents non Challenger Classic par épreuve : **maximum 7,00 €**. Une participation de 3 € par concurrent sera ristournée à l'ASBL Challenge Hesbignon.
13. Droit d'inscription des concurrents Challenger Starter par épreuve : **maximum 4,00 €**. Une participation de 0,50€ par concurrent sera ristournée à l'ASBL Challenge Hesbignon.  
Droit d'inscription des concurrents non Challenger Starter par épreuve : **maximum 5,00 €**. Une participation de 1€ par concurrent sera ristournée à l'ASBL Challenge Hesbignon.  
  
Cette somme participera à l'achat des cadeaux remis aux lauréats du Challenge lors d'une soirée de fin d'année, ainsi qu'à l'organisation des classements. La soirée de clôture est organisée et prise en charge par l'ASBL Challenge Hesbignon.
14. Une zone de départ sera clairement délimitée par une ligne au sol.  
Si une communication doit être faite aux joggeurs sur la ligne de départ, celle-ci sera la plus courte possible et bilingue (FRANÇAIS-NEERLANDAIS)
15. L'arrivée sera jugée dans un couloir et à un endroit dépourvu de toute circulation (les barrières Nadar doivent être demandées par l'organisateur).
16. Le classement de chaque épreuve sera établi par le service informatique du Challenge. Néanmoins, le responsable local doit prévoir le contrôle manuel de l'arrivée. Prévoir 2 personnes.
17. La proclamation des résultats aura lieu au plus tard ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent ou ½ heure après un temps prévisionnel calculé sur base de 8 min. au kilomètre. Cette proclamation est obligatoire et le podium doit être utilisé.  
Les récompenses podiums « 3 premiers » (bouquets, produits régionaux, bouteilles, ...) sont remis aux lauréats. Les 10 catégories du challenge seront les seules prises en comptes et dans un ordre défini (**premier au classement toutes catégories, première dame toutes catégories** et ensuite les autres catégories). Les récompenses seront exposées au moment des inscriptions.
18. La tombola est obligatoire, uniquement par tirage au sort et se déroulera après la proclamation des résultats et remise des récompenses. La valeur globale de la tombola devra être de minimum 250 €. Nombre de lots : minimum 5 et maximum : 10. Les lots seront exposés au moment des inscriptions.
19. Il est recommandé aux organisateurs locaux de prévoir une assistance médicale sur place.
20. Si l'organisation locale possède des sponsors différents **et concurrentiels** des sponsors du Challenge, les publicités (banderoles, drapeaux, etc.) ne pourront pas faire l'objet d'une comparaison possible visuellement sur le site d'arrivée de la course. Les sponsors du Challenge auront la priorité.
21. L'organisation de courses annexes pour les jeunes ou les débutants est conseillée. Nous pouvons prendre en charge l'arrivée de ces courses moyennant une rétribution de 0.50€ par participant.  
La qualité d'organisation des courses annexes doit être de niveau égal au

Challenge.

22. Le règlement général (concurrents) fait partie intégrante de ce règlement et doit être respecté. **Voir annexe 1.**
23. Les critères de qualité font partie intégrante de ce règlement et doivent être respectés. **Voir annexe 2.**
24. Un rapport de qualité est rédigé à chaque jogging par un membre du comité du challenge, celui-ci sera transmis au responsable local dans le mois qui suit la course.
25. Chaque organisateur est responsable de la promotion et de la diffusion de la publicité relative à son épreuve. De plus chaque organisateur participera financièrement à la réalisation du carnet-calendrier édité par le Challenge.
26. Pour 2017, cette participation s'élèvera à 35€ pour la page concernant l'épreuve. Sur cette page peut être réservé un emplacement pour un sponsor spécifique.
27. Il est rappelé que l'asbl Challenge Hesbignon s'occupe de la gestion des inscriptions (avec l'aide de 3 personnes de l'organisation), de l'arrivée (avec l'aide de 2 personnes de l'organisation), du classement de toutes les courses ainsi que la gestion du classement général. Celui-ci a en charge également la gestion de l'ensemble du Challenge ainsi que l'organisation de la soirée de clôture.
28. L'organisation de la course proprement dite (ligne de départ, fléchage du parcours), signaleurs, sécurité, vestiaires, surveillance des vestiaires, ravitaillement, ligne d'arrivée, bar, parking, etc.) ainsi que le contrôle de la bonne régularité de l'épreuve incombent aux organisateurs locaux. De ce fait, en aucune façon l'asbl Challenge Hesbignon ne pourra être tenue responsable pour un accident, un incident ou un fait de vol avant, pendant et après la course.
29. Lors de l'organisation d'épreuves annexes et à votre demande, le comité du challenge, peut réaliser les classements moyennant une rétribution de 0.50€ par participant.
30. Les comptes doivent être réglés directement après la fermeture du secrétariat en présence d'un membre du comité organisateur et d'un membre du challenge. Une caution de 50€ sera prélevée pour le prêt des dossards d'un jour. La récupération des dossards le jour même de la course est du ressort de l'organisateur local. Un dossard détérioré ou non restitué au challenge le jour de la course coûtera 2€ à l'organisateur et sera prélevé directement de la caution.